



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-PREFECTURE DE TORCY

Torcy, le 26 AOUT 2015

COMPTE RENDU

Objet	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours
Date et lieu	Le jeudi 9 juillet 2015 à 14h00 en sous-préfecture de Torcy
Participants	<p>Monsieur Gérard BRANLY, sous-préfet de Torcy  Monsieur Alain BUCQUET, sous-préfet du Raincy  Madame Aline ARCHIMBAUD, sénatrice de la Seine-Saint-Denis  Monsieur Michel BILLOUT, sénateur de la Seine-et-Marne  Monsieur Gilbert ROGER, sénateur de la Seine-Saint-Denis  Madame Dominique DELLAC, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis  Monsieur Pierre LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis  Madame Isabelle RECIO, conseillère départementale de Seine-et-Marne  Monsieur Xavler VANDERBISE, maire de Courtry, conseiller départemental de Seine-et-Marne  Madame Nelly DANINTHE, chargée d'études nuisances et risques, CD de Seine-et-Marne  Monsieur Pierre GACONNET, conseil départemental de Seine-Saint-Denis  Monsieur Frédéric PARIS, directeur de cabinet CA Marne-et-Chantereine  Monsieur Jean-Claude GENIES, président du SIEP Marne Nord  Monsieur Ludovic TORO, maire de Coubron  Monsieur Bastien POUBEAU, Autorité de sûreté nucléaire  Madame Elise CHAPPAZ, Autorité de sûreté nucléaire  Monsieur Thierry CHRUPEK, Autorité de sûreté nucléaire  Monsieur Jean-Philippe HORREARD, délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé 93  Monsieur Laurent SUBILEAU, ingénieur sanitaire de l'Agence Régionale de Santé 93  Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité territoriale DRIEE 77  Monsieur Pascal HERITIER, chef de l'unité territoriale DRIEE 93  Monsieur Romain PLACE, chargé d'études planification, unité territoriale DRIEE 93  Madame Alexandra PISARZ, inspection du travail, unité territoriale DIRECTE 93  Monsieur Jean-Luc MARCHAND, directeur industriel et carrière de Placoplatre  Monsieur Eric FLAMAND, conseiller de Placoplatre  Monsieur Gilles BOUCHET, responsable du développement des carrières Placoplatre  Madame Sophie MAMBRINI, responsable environnement carrières Placoplatre  Monsieur Eric ROYER, chef de projet Bois de Guizy  Monsieur Florian MALHERBE, délégué du personnel Placoplatre  Monsieur Ludovic LE WORT, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail Placoplatre  Madame Mireille LOPEZ, association Nature environnement 77  Monsieur Pierre MATHON, association Nature environnement 93  Monsieur E. KINDT, association Forêts en Aulnoye  Monsieur Gérard MUNAUT, association Coubron environnement ADESBB 93  Madame Sophie BAOUR, préfecture de Seine-Saint-Denis  Madame Chloé HENRY, sous-préfecture du Raincy  Madame Julia CAPEL-DUNN, sous-préfecture de Torcy  Monsieur Grégory MESBAH, sous-préfecture de Torcy</p>

### Ordre du jour de la commission :

1. Présentation de l'avancée des travaux et du planning par Placoplatre
2. Présentation de l'avis d'inspection par l'ASN
3. Réponse de Placoplatre sur l'avis d'inspection
4. Questions diverses

Le sous-préfet de Torcy ouvre la séance en soulignant le souhait de transparence de l'Etat sur la situation exacte du Fort de Vaujours : la CSS a été réunie rapidement dans cet objectif ; elle a pour objectif d'échanger sur le rapport d'inspection de l'ASN qui a été communiqué aux membres de la commission de façon exhaustive dès sa réception par les préfets de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne trois jours avant la CSS. Ce document sera mis en ligne sur le site de l'ASN et sera donc public ; le sous-préfet de Torcy insiste néanmoins pour que la version diffusée aux membres de la CSS, non anonymisée, ne soit en aucun cas diffusée au public.

Le sous-préfet de Torcy indique par ailleurs que les préfets de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis ont décidé de réunir, dorénavant, la CSS tous les trimestres.

#### 1. Présentation de l'avancée des travaux et du planning par Placoplatre

Le diaporama de la présentation de M. BOUCHET (Placoplatre) est disponible sur l'extranet. Ont été présentés les résultats des mesures surfaciques (aucune contamination radiologique surfacique ; aucune pollution d'uranium manufacturé ou d'autres radionucléides) et du blanc environnemental, les modalités de la suite du chantier de démolition (principe de proportionnalité des dispositifs mis en place par rapport aux risques identifiés) et les prochaines étapes des travaux.

Mme LOPEZ (Nature Environnement 77) aborde les points suivants :

- il lui semblerait souhaitable que la CSS dispose d'un règlement intérieur, à l'instar d'une CSS constituée dans le département des Yvelines ;
- elle interroge l'ASN sur l'absence d'arrêté préfectoral prescrivant des mesures de sécurité, tel que prévu par la circulaire du 17/11/2008 relative à la prise en charge de certains déchets radioactifs et de sites de pollution radioactive. M. POUBEAU (ASN) répond que cette circulaire concerne les cas de contamination substantielle et avérée : le site de Vaujours n'étant pas dans cette situation, un arrêté préfectoral ne peut pas être mis en oeuvre ;
- elle demande si le gérant de la société ECAPS est un ancien employé de Placoplatre : Placoplatre confirme cet élément ;
- les gravats non radioactifs et sans amiante n'étant pas soumis à l'établissement d'un bordereau de suivi des déchets, elle s'inquiète du manque de traçabilité de ces déchets : Placoplatre rappelle qu'ils se sont engagés à tenir un registre de suivi de l'ensemble des déchets ;
- elle déplore l'absence de portique de contrôle de la radioactivité dans les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) : Placoplatre rappelle que l'IRSN s'est prononcé sur la nature non radioactive de ces déchets une fois les contrôles effectués par Placoplatre et indique qu'un portique sera toutefois installé en zone de sortie.

M. MUNAUT (Coubron Environnement ADESBB) demande deux précisions sur la présentation de Placoplatre, l'une concernant la composition du comité de pilotage du projet de démolition du Bois de Guisy, à laquelle Placoplatre répond qu'il s'agit d'un comité interne pour le pilotage du chantier ; l'autre relative à la localisation des balises aérosol (voir la carte de la diapo 9 du document présenté, qui les fait apparaître).

Mme PISARZ (UT DIRECCTE 93) indique qu'un agent de contrôle était présent sur le site, au titre de la vérification du respect du droit du travail, lors de l'inspection Inopinée de l'ASN le 11 juin 2015. La DIRECCTE demande à Placoplatre de prévoir des mesures spécifiques pour les salariés en cas de forte chaleur : Placoplatre indique qu'ils disposent de points d'eau potable et de toilettes sur le chantier.

## 2. Présentation des observations de l'ASN

A la demande des préfets de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis, l'ASN, autorité administrative indépendante, a réalisé une inspection Inopinée du Fort de Vaujours le 11 juin 2015. L'ARS, la DIRECCTE et la DRIEE étaient également présentes.

Le diaporama de la présentation de M. POUBEAU (ASN) est disponible sur l'extranet.

L'inspection conclut à une prise en compte « globalement satisfaisante » de la radioprotection, aucun écart réglementaire n'étant constaté. Elle précise toutefois que des efforts de formalisation sont nécessaires pour décliner de manière concrète les engagements pris par Placoplatre, qui devront être réalisés avant d'engager les travaux dans le Fort Central. Au final, les seuls écarts constatés l'ont été par rapport aux engagements pris, de manière volontaire, par Placoplatre.

## 3. Réponse de Placoplatre sur l'avis d'inspection

Placoplatre présente ses éléments de réponse sur l'avis formulé par l'ASN, notamment en présentant les dispositions prises, selon les phases de travaux, pour un certain nombre d'items (ex : Interdictions dans les zones de chantier, contrôle environnemental, évacuation des matériaux). Placoplatre clarifie également les modalités d'organisation de la radioprotection en lien avec la personne compétente en radioprotection (PCR), issue de la société ALGADE. Par ailleurs, la société détaillera sa procédure de gestion d'éventuels incidents radiologiques. La société rappelle toutefois qu'elle a défini rapidement un protocole de plusieurs centaines de pages, qui nécessite du temps pour être mis en œuvre dans tous ses aspects.

M. TORO (maire de Coubron) interpelle M. POUBEAU (ASN), concluant de l'avis de l'ASN que les travaux de démolition du Fort de Vaujours doivent être stoppés immédiatement.

A la lumière des informations à sa disposition, l'ASN considère que le site ne présente pas de risque radiologique grave et imminent pour les travailleurs et ne présente aucun risque sanitaire pour la population.

Mme ARCHIMBAUD (sénatrice de Seine-Saint-Denis) estime également que les travaux doivent être interrompus tant que la sécurité n'est pas garantie et s'interroge sur la prise en compte des pollutions autres que radioactives. Elle souhaite par ailleurs la mise en place d'un dispositif d'expertise indépendante pour aider les citoyens, les associations et les élus à comprendre et interpréter les données livrées par Placoplatre ou l'ASN. M. BILLOUT (sénateur de Seine-et-Marne) et M. ROGER (sénateur de Seine-Saint-Denis) insistent également sur la définition d'une mission de tiers experts, dans un objectif de transparence et de pédagogie. Les sous-préfets de Torcy et du Raincy rappellent que l'ASN est une autorité administrative indépendante, membre de la CSS, et qu'elle est susceptible d'être sollicitée de nouveaux par les préfets de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis pour de nouvelles inspections.

Concernant la désignation de tiers experts, M. POUBEAU (ASN) indique que l'objectif de l'ASN est de présenter à la prochaine réunion de la CSS un cahier des charges minimal que les membres de la commission pourront étoffer. Les tiers experts candidats, organismes agréés du réseau national de

mesures, feront l'objet d'une sélection par les membres de la CSS, qui en proposeront deux, dont un sera retenu par l'ASN. Sa mission sera financée par Placoplatre.

M. TORO (maire de Coubron) demande s'il serait envisageable qu'un second tiers expert soit financé sur la réserve parlementaire. Mme ARCHIMBAUD (sénatrice de Seine-Saint-Denis) indique que ce n'est pas possible réglementairement.

M. MUNAUT (Coubron Environnement ADESBB) salue l'inspection inopinée demandée à l'ASN par les deux préfets et souhaiterait que d'autres contrôles de ce type soient diligentés. Il demande confirmation à l'ASN de l'absence de risque sanitaire pour la population ; M. POUBEAU le confirme. M. MUNAUT souhaite par ailleurs connaître les conclusions des organismes qui ont accompagné l'ASN lors de son inspection inopinée. Mme PISARZ (UT DIRECCTE 93) précise que la lettre d'observation n'est, pour une raison juridique, pas communicable pour l'instant. M. MUNAUT souhaite par ailleurs connaître les projets de la communauté d'agglomération de Marne-et-Chantereine (CAMC) sur la parcelle du Fort de Vaujourns dont elle est propriétaire : M. PARIS (directeur de cabinet du président de la CAMC) indique que la CAMC n'a à ce jour aucun projet sur ce terrain.

M. KINDT (Forêts en Aulnoye) interroge la prise en compte dans les protocoles de la question de l'instrumentation concernant la radiodétection des particules incrustées dans le béton : Placoplatre indique qu'une solution d'écrouissage systématique est retenue pour les casemates de tirs.

\*  
\*   \*  
\*


Le sous-préfet de Torcy, après avoir remercié les membres de la CSS pour leur participation, annonce que la prochaine réunion de la CSS aura lieu dans environ trois mois à la sous-préfecture du Raincy.

Le sous-préfet du Raincy



Alain BUCQUET

Le sous-préfet de Torcy



Gérard BRANLY